

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

DCM20221207/025 MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 décembre 2022.

Que la convocation a été faite le 1^{er} décembre 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	7
Absents :	3
Total des votes :	42

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean Marie, RAMIN Odile, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane

ETAIENT REPRESENTES :

MM. ASSICANON Jean Thierry, PERRIER Charles, SAID Moussa, PRAUD Elodie, TIPAKA Nadia, BARBE Ludovic, RAMIN Jean Yannick

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène



Le Maire

Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20221207/025 - MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commune de Saint-André souhaite passer d'une logique administrative de fonctionnement à un véritable projet de modernisation de ses services publics de proximité.

Ainsi la collectivité souhaite refonder le fonctionnement des services d'accueil au public en développant une culture de « relation citoyenne » pour une meilleure réponse aux attentes de la population.

L'amélioration de l'organisation de l'accueil aux usagers doit être guidée par une démarche qui s'articule au travers de :

- l'amélioration de la réponse-demande des usagers dans des délais réduits,
- l'amélioration des canaux d'informations sur les activités et droits,
- le développement des e-services,
- la modification de la relation accueillant-accueilli,
- le développement de nouveaux dispositifs,
- la transformation des bâtiments recevant le public.

De manière stratégique, ce projet tient compte d'une intervention équilibrée et progressive des modes de fonctionnement des services qui tend à se généraliser à l'ensemble des quartiers de la Ville.

Ainsi les pôles de services et mairies annexes seront progressivement transformées en Mairies de Proximité qui seront des :

- Lieux d'accueil, de renseignement et d'orientation du public
- Un service public répondant aux nombreux besoins administratifs des citoyens
- Un réceptacle des requêtes citoyennes
- Un lieu de rencontre et de conseil
- Un rouage de la démocratie participative

Et inscriront leurs actions dans une démarche qualité.

Les CASEs (Centre d'Activités Socio Educatives) seront transformés en Maison Pour Tous.

Les Maison pour tous se veulent des lieux ouverts, collectifs, de rencontres et d'échanges, un lieu d'animation permettant la création du lien social et le développement de la solidarité. La Maison pour Tous offrira toute une série d'activités et développera des projets pour petits et grands qui peuvent et doivent être proposés par les associations, les habitants, partenaires institutionnels et services de la Ville.

La Mairie Sociale sera transformée en Maison des Services. Au cœur de ce projet, la Maison des Services s'affirme comme un lieu multi-pôles d'échanges, d'accompagnement dans les droits.

Dans ce cadre la Maison des Services aura pour mission de participer au soutien aux administrés Saint Andréens en mettant à leur disposition différents espaces réunis sur un même lieu qui aura pour but de :

- Renseigner et d'orienter les personnes en vue de leurs prises en charge par les organismes, établissements ou collectivités compétents.
- Mettre en lien les administrés et les animations municipales et associatives
- Planifier des permanences à la demande des administrés
- D'organiser des évènements

Un espace d'accueil général regroupera 4 espaces spécifiques :

- 1 espace jeunesse
- 1 espace famille
- 1 espace sénior, handicap et aidant
- 1 espace santé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés [(10 abstention(s) (RAMIN Odile, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic)]:

Article 1 :

- Valide le projet de modernisation des services publics de proximité ;

Article 2 :

- Autorise le Maire à mobiliser les moyens nécessaires au fonctionnement de ces structures et à engager les dépenses y afférentes.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le **13 DEC. 2022**



Le Maire

J. Bedier
Joé BEDIER